

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-064**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 30  
 votants : 31

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, , Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise

Délégation de compétence au Département de la Haute-Vienne

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETARE : Justine McCOMISH LORAIN

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 par laquelle les Communautés de Communes sont désormais seules compétentes pour définir un régime d'aides et octroyer des subventions aux entreprises en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'article L.1511-3 du CGCT fixant la forme que revêtent ces aides ;

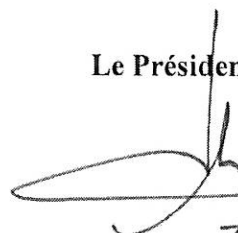

Vu le projet de convention cadre de délégation de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise ;

Considérant que le Département de la Haute-Vienne propose aux Communautés de Communes de conventionner avec elles en vue de recueillir la délégation de compétences d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise, au Département de la Haute-Vienne et la convention y afférente, telle que jointe en annexe.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférents.

**Le Président**

  
  
**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20170615-DC2017540148-  
DE  
Date de télétransmission : 21/06/2017  
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifiée sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.